Allemagne

Les pédiatres mettent en garde contre la légalisation des produits comestibles à base de cannabis

/viennetta14, stock.adobe.com

(Cologne, 20.10.2023) – Dans une lettre adressée au ministre fédéral de la Santé Karl Lauterbach (SPD), l' *Association professionnelle des médecins pour enfants et adolescents* (BVKJ) a mis en garde contre un nouvel affaiblissement des normes de protection des enfants et des adolescents dans la loi sur le cannabis (voir ci-dessous).

L'association voit surtout d'un œil critique la demande de l'industrie pour une large introduction de produits de cannabis comestibles (edibles). Avant-hier, le Bundestag a débattu pour la première fois du projet de loi sur l'usage contrôlé du cannabis.

Alors que la coalition gouvernementale souhaite sortir les consommateurs de cannabis de l'illégalité et les protéger des dangers pour la santé grâce à cette nouvelle loi, la BVKJ craint de gros risques pour la santé des enfants et des adolescents.

Source: https://www.aerzteblatt.de/nachrichten/146801/Kinderaerzte-warnen-vor-Legalisierung-essbarer-Cannabisprodukte, 20 octobre 2023

Prise de position de la BVKJ sur la loi sur le cannabis

Prise de position sur le projet de loi du gouvernement fédéral.
Projet de loi sur l'usage contrôlé du cannabis et sur la modification de la loi sur les stupéfiants (loi sur le cannabis - CanG). BT-Drucksache 20/8704.
Proposition du groupe parlementaire de la CDU/CSU: Stopper la légalisation du cannabis, améliorer la protection de la santé – renforcer l'information, la prévention et la recherche. BT-Drucksache 20/8735

L'*Association professionnelle des médecins pour enfants et adolescents* s'oppose à la libéralisation du cannabis telle qu'elle est présentée dans le projet de loi. Nous estimons que les projets de légalisation du gouvernement fédéral mettent en danger la santé psychique et les chances de développement des jeunes en Allemagne. C'est ce que nous avons clairement indiqué dès juillet 2023 dans une prise de position commune avec d'autres associations spécialisées sur le projet de loi. Nous continuons d'y adhérer.

Les effets nocifs d'une consommation précoce et régulière de cannabis chez les adolescents et les jeunes adultes sont suffisamment connus sur le plan médical. Une protection de la jeunesse réellement efficace est donc nécessaire. L'augmentation déplorable de la consommation de

cannabis chez les jeunes Allemands au cours des dernières années montre que les mesures et les offres de prévention mises en place jusqu'à présent ne suffisent pas.

Nous reconnaissons que les enfants et les adolescents ne doivent pas être autorisés à posséder et à consommer du cannabis, même dans le cadre du présent projet de loi. La participation obligatoire à des programmes d'intervention précoce au lieu de poursuites pénales est, du point de vue de la BVKJ, une approche qui montre la voie à suivre.

En résumé, la BVKJ part du principe que l'autorisation du cannabis pour les adultes, même si elle ne tend pas à l'être, aura de graves conséquences négatives pour les jeunes et les adolescents.

Les approches positives du projet de loi concernant la protection de la jeunesse ne pèsent pas lourd face au risque d'un marché nettement élargi et de la normalisation de la consommation de cannabis au vu et au su de tous. Nous ne voyons pas que les mesures de protection prévues soient applicables, mais partons au contraire du principe qu'elles ne mèneront à rien, car elles ne seront contrôlables et applicables ni en termes d'efforts ni en termes de ressources humaines.

Dans l'ensemble, nous considérons que les mesures prévues dans le projet de loi ne sont en aucun cas suffisantes pour dissiper nos inquiétudes quant au risque supplémentaire pour la santé des enfants et des adolescents que représente l'autorisation du cannabis pour les adultes.

Du point de vue de l'association professionnelle des médecins pour enfants et adolescents (BVKJ), une réforme de la législation sur le cannabis devrait se concentrer sur une meilleure réalisation de l'idée de prévention. C'est-à-dire (les 5 "E", en anglais): Education, Enforcement, Economy, Engeneering et Evaluation.

Education: le travail d'information, en particulier dans les écoles (éducation par les pairs), mais aussi via les médias sociaux/influenceurs, devrait être amélioré. L'accent devrait être mis sur le renforcement de la résilience des jeunes.

Nous saluons le fait que le projet de loi indique clairement que "la légalisation du cannabis (...) comporte des risques pour la santé, surtout pour les adolescents et les jeunes adultes" et que, par conséquent, il constate "un besoin nettement accru d'information et d'éducation" des citoyens sur le thème du cannabis. Nous ne pouvons cependant pas identifier dans le projet de loi un renforcement financier de l'aide aux toxicomanes et aux drogués. Les thèmes importants de l'éducation par les pairs et du travail social de proximité ne nous semblent pas réalisés. Du point de vue de la BVKJ, l'examen préventif J1 peut jouer un rôle important dans l'identification des risques personnels et familiaux. Il n'y a cependant pas de renforcement du travail de prévention des médecins.

Application de la loi: les infractions, notamment en matière de transmission de cannabis aux enfants et aux adolescents, doivent être sanctionnées. Les réglementations concernant la transmission d'alcool aux enfants et aux adolescents devraient également être renforcées d'urgence et poursuivies plus rigoureusement dans le cadre d'une réforme. Jusqu'à présent, le projet de loi n'en tient pas suffisamment compte. Nous saluons les avertissements sur les emballages et l'interdiction de consommer en présence de jeunes ou dans un rayon de 200 m autour des crèches, écoles, etc.

Nous recommandons en outre de limiter clairement les heures d'ouverture des points de vente de cannabis et de leur interdire également la vente d'alcool et de cigarettes.

En cas d'infraction aux dispositions légales, les établissements devraient être menacés d'un retrait immédiat de leur licence, par exemple si aucun contrôle d'identité n'a été effectué avant la vente. Nous recommandons également de demander, à l'aide d'une liste de contrôle, s'il y a

des membres de la famille plus jeunes dans le ménage du consommateur, c'est-à-dire des enfants en bas âge ou des adolescents. Cela aide à identifier les risques, peut déclencher une réflexion personnelle du consommateur et rappelle en outre l'exemple décisif des parents, ce qui a jusqu'à présent échoué dans toute l'Allemagne en matière de consommation d'alcool. Une feuille d'information ou une "notice" qui énumère ces risques et d'autres, comme la grossesse ou les maladies préexistantes, n'est pas, à notre avis, tout aussi appropriée.

Economie: il faut prévoir des mesures pour réduire l'offre. Il convient notamment de mettre en place, par le biais des prix, des incitations qui limitent la consommation. Cette mesure préventive n'est malheureusement pas du tout prévue dans le projet de loi. Au lieu de cela, la deuxième étape de l'extension risque d'ouvrir la porte aux intérêts particuliers de l'industrie par le biais de l'autorisation dans les régions modèles, au lieu de s'orienter par exemple sur le système de Malte, qui repose sur des ONG à but non lucratif.

Ingénierie: dans le sens d'une Harm-Reduction (= minimisation des risques), il ne faut pas seulement garantir une meilleure qualité de produit du cannabis, mais il faut aussi fixer des valeurs limites qui signifient un danger aussi faible que possible. Cela concerne la teneur en THC, la quantité distribuée ainsi que l'interdiction des *edibles* (produits consommables). En ce sens, nous saluons l'interdiction des produits consommables car ils font craindre une augmentation massive des accidents d'ingestion accidentelle chez les jeunes enfants. Nous saluons également la limite de THC de 10% pour les adolescents. Parallèlement, nous recommandons vivement de relever la limite d'âge au-delà de 21 ans, étant donné que le développement du cerveau n'est achevé qu'à 25 ans environ. Nous estimons en outre qu'une limite de 30 g est appropriée.

Evaluation: les mesures doivent être évaluées en permanence, notamment en ce qui concerne les effets sur la consommation et la santé des enfants et des adolescents. L'évaluation devrait permettre de tirer des conclusions claires sur les mesures nécessaires à la protection de la santé.

Malheureusement, cette idée de prévention n'est pas non plus suffisamment concrétisée dans le projet de loi. Du point de vue de la médecine de l'enfance et de la jeunesse, il est important d'examiner les facteurs de résilience et les facteurs de risque dans le cadre de l'évaluation et de donner des recommandations pour le développement de la résilience, en particulier dans le foyer parental. Il convient également de préciser dans la loi que le développement du marché noir fait partie de l'évaluation. Il faudra notamment veiller à ce que le marché noir ne s'étende pas aux moins de 18 ans.

Il n'est pas encore inscrit dans la loi que des conséquences claires doivent être tirées de l'évaluation. Si, contrairement aux attentes du législateur, la consommation augmente ou si l'on constate une augmentation du comportement addictif, la BVKJ estime qu'il faut prendre des mesures conséquentes. Pour ce faire, nous recommandons de limiter la libération dans le temps et de ne la poursuivre qu'en cas de résultats positifs de l'évaluation en termes de consommation et de morbidité. En revanche, si les effets de la loi sur la santé des enfants et des adolescents sont négatifs, il faudrait impérativement prévoir la fin de l'autorisation. Nous aimerions suggérer d'associer explicitement les cabinets médicaux d'enfants et d'adolescents à l'évaluation des effets sur la santé.

Source : https://www.bvkj.de/politik-und-presse/nachrichten/335-2023-10-20-stellungnahme-des-bvkj-zum-cannabis-gesetz, 20 octobre 2023

(Traduction «Jeunesse sans drogue»)